

TABLEAU 3  
COMPARAISON ENTRE LES ENTREPRISES DES SÉRIES VII et VIII et IX  
TOUTES LES SÉRIES PRÉVOIENT LA RÉGULARISATION DES INONDATIONS D'OÙ OMISSION DES AVANTAGES

"APPENDICE A"  
AGL. Mc—26 MARS 1959  
ERP.—20 AVRIL 1959

	Série VII \$1,000				Série VIII \$1,000				Série IX \$1,000			
	Coût de premier établissement	Coût annuel	Avantage annuel en énergie	Avantage: coût	Coût de premier établissement	Coût annuel	Avantage annuel en énergie	Avantage: coût	Coût de premier établissement	Coût annuel	Avantage annuel en énergie	Avantage: coût
Bull River.....	83,632	3,743	11,394	3.05								
Dorr: Pompage.....									34,053	1,856	2,237	1.20
Énergie.....									1,787	170	300	1.76
Net.....									35,840	2,027	2,537	1.25
Libby.....	324,800	13,739	11,629	0.85	312,800	13,172	14,736	1.12				
Kootenai Falls.....	98,000	4,451	5,459	1.23	92,500	4,145	4,038	0.98				
Duncan Lake.....	24,807	1,103			24,807	1,103			24,807	1,103		
West Kootenay: Existante.....												
Additionnelle.....	40,756	2,136			40,756	2,136			2,399	182		
Total—West Koot E. Duncan.....		3,239	13,830*	4.28		3,239	13,100*	4.05		1,285	10,530*	8.19
Bull River—Luxor.....									110,023	4,831	15,620	3.24
Copper Creek—Luxor.....					54,390	2,494	9,391	3.76				
Calamity.....					32,972	1,654	2,825	1.71	38,223	1,957	3,774	1.93
Mica.....	302,442	13,396	49,269	3.68	314,805	14,067	50,384	3.58	327,167	14,739	54,308	3.68
Downie.....	123,463	6,071	19,943	3.28	138,914	6,865	23,373	3.40	146,640	7,262	25,921	3.56
Revelstoke Canyon.....	104,379	5,279	13,842	2.62	116,904	5,955	16,094	2.70	123,168	6,299	17,598	2.80
TOTAUX.....	1,102,279	49,918	125,366	2.52	1,128,848	51,591	133,941	2.59	808,267	38,399	130,288	3.40

NOTA: Les données du tableau ci-dessus sont tirées des chiffres contenus dans le rapport de 1959 de la Commission internationale d'ingénieurs du Columbia. Le rapport ne tient aucun compte de la frontière internationale et suppose un intérêt uniforme de 3 p.100 pour toutes les entreprises, les devises canadiennes et américaines étant comptées au pair. Les résultats obtenus ne sont donc utiles que pour faire de comparaison. Ils ne peuvent servir de base à la répartition entre les deux pays des avantages d'aval acquis aux intéressés depuis le lieu de l'emmagasinage de l'eau jusqu'au lieu de la production d'énergie. De la sorte la proportion avantage: coût du tableau ne se rapporte à l'entreprise que considérée dans son ensemble.

\* Un avantage annuel en énergie calculé d'après un rendement moyen de 176 megawatts est déduit de l'avantage en énergie réparti entre les intéressés.

La comparaison entre la série VIII et la série VII montre un avantage en énergie de \$8,575,000 pour une augmentation de \$1,673,000 du coût annuel.

La comparaison entre la série IX et la série VIII montre une perte en énergie de \$3,653,000 pour une diminution de \$13,192,000 du coût annuel.

La comparaison entre la série IX et la série VII montre un avantage en énergie de \$4,922,000 pour une diminution de \$11,519,000 du coût annuel.